

Mairie de Faverolles et Coëmy  
2, place de la mairie  
51170 FAVEROLLES et COËMY  
03.26.97.45.07.  
Mail : [mairie.faverolles51@wanadoo.fr](mailto:mairie.faverolles51@wanadoo.fr)

## Compte rendu Conseil Municipal Du lundi 15 mars 2021

Ouverture de séance à 19 heures Salle des fêtes  
Etaient présents :

BALZARINI Romain	DENAVAUT Jean	MARCHAND Benjamin
BRICOUT Jean François	DENIS Emmanuelle	MICHELON Alain
CHAUMEILLE Serge	DÉPIT Gérard	MOYSAN Zélia
CHEVAUX Joffrey		RUBÉ Emmanuel
CHOLET Myriam	JUVENIELLE Gaëlle	VERTADIER Aurélien

Absent : JARDIN Ludovic procuration à BRICOUT Jean François  
Secrétaire de séance : Myriam CHOLET

### Ordre du jour :

Le compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

### Ordre du jour

- ☒ Délibération Programmation Voirie Grand Reims
- ☒ Délibération Mise en place conteneur à vêtements
- ☒ Projet de vente Sente communale
- ☒ Projet terrain de sport et vestiaire
- ☒ Vote subvention municipale aux associations
- ☒ Orientations budgétaires 2021
- ☒ Compte rendu des commissions
- ☒ Questions diverses

Monsieur le Maire précise qu'à la demande du **conseil d'orientation voirie et réseaux du Grand Reims**, il est nécessaire de programmer les travaux d'entretien et d'investissement pour les voiries existantes sur les années de 2022 à 2026 et de transmettre cette programmation à la Communauté Urbaine via le Pôle territorial de CHAMPAGNE VESLE.

*Monsieur le premier adjoint présente le tableau des travaux pour la période de 2022 à 2026.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

**Considérant** que la Communauté urbaine est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière d'investissement de voirie,

**Considérant** que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RUBÉ Emmanuel, premier adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide de la programmation de travaux de rénovation de voiries suivantes sur la période 2022-2026 annexée à la présente délibération.

Délibération n°2021/06

Mise en place d'un conteneur à vêtements

Madame Zélia MOYSAN, conseillère municipale expose « le projet de la commission environnement concernant la mise en place d'un conteneur à vêtements par le biais de la société RELAIS.

LE RELAIS, membre de « EBS Le Relais France acteur de référence de l'Économie Sociale et Solidaire », est opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des TLC (Textiles/Linges de maison/Chaussures).

Détenteur de points d'apports volontaires Eco TLC.

Afin de mettre en œuvre ces actions, il est nécessaire pour la mairie de Faverolles et Coëmy d'octroyer, à titre gratuit, une autorisation d'occupation du domaine public d'une durée d'un an reconductible tacitement 4 fois pour une durée maximale de 5 ans, afin que la société puisse installer des containers relais qui permettront la récupération des vêtements.

Madame Zélia MOYSAN, explique également que Madame CHOLET Myriam deuxième adjointe et elle-même s'engage à être garante du bon fonctionnement de ce conteneur à vêtements et de veiller, que cela ne devienne pas un dépôt de tout autre chose que des vêtements.

Il est précisé également que si la municipalité de FAVEROLLES et COËMY constate trop d'incivilité, le retrait de la benne à vêtements sera immédiat.

Le Conseil municipal, après avoir discuté, et délibéré avec :

12 voix pour, 1 voix contre, et 2 abstentions,

☒ Approuve la conclusion de la convention d'occupation du domaine public avec la société Le Relais, à titre gratuit, pendant une durée d'un an renouvelable tacitement 4 fois ;

☒ Autorise l'installation des conteneurs aux emplacements désignés dans les documents figurant en annexe ;

☒ Autorise monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'installation.

### Délibération n°2021/07

#### Vente d'une partie de la Sente Rurale dit de La Fontaine

*Le maire informe les conseillers municipaux que la commune possède la Sente rurale à COËMY dite « de la Fontaine » et que celle-ci n'est plus utilisée.*

*Une partie de la Sente Rurale a déjà trouvée acquéreur, et 2 autres personnes sont maintenant intéressées pour acquérir chacun une partie de cette sente pour accéder à leur terrain.*

*Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de proposer à la vente cette sente au prix de 63 euros du m<sup>2</sup>.*

*Cette sente sera obligatoirement bornée, et les frais de bornage et les frais notariaux seront à la charge du futur acquéreur.*

*Le conseil municipal délègue à Monsieur le maire tout pouvoir pour la signature de l'acte notarié si la proposition de vente aboutit.*

### Délibération n°2021/08

#### Projet rénovation vestiaire et terrain de football

*Monsieur Gérard DÉPIT, conseiller municipal et vice-président de la commission « Jeunesse et Sport », expose aux conseillers municipaux le budget prévisionnel pour la remise en état du vestiaire et du terrain de football.*

*A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide dans un premier temps pour cette année 2021, d'investir dans une traceuse à terrain et des poteaux de corner pour la somme de 510 euros.*

### Délibération n°2021/09

#### Vote des subventions municipales aux associations

*Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que les subventions municipales de 2020 ont été versées aux associations cependant compte tenu de la crise sanitaire en raison du Covid 19, les associations n'ont pas pu se réunir et donc par ce fait, utiliser la subvention municipale.*

*Pour l'année 2021, il est décidé à l'unanimité des conseillers municipaux présents de ne subventionner que 3 seules associations.*

*Voir le tableau annexé ci-joint :*

ASSOCIATION	ANNEE 2021
<b>A.D.M.R.</b>	<b>300</b>
<b>Amicale des sapeurs-pompiers de F&amp;C</b>	<b>0</b>
<b>ANIMATIONS &amp; LOISIRS</b>	<b>0</b>
<b>CLUB ATOUT TREFLE</b>	<b>0</b>
<b>Collège Thibaud de Champagne</b>	<b>0</b>
<b>COUNTRY CLUB</b>	<b>0</b>
<b>FARIO La Pêche</b>	<b>450</b>
<b>MISSION LOCALE</b>	<b>0</b>
<b>U.N.C. Section de l'Ardre</b>	<b>0</b>
<b>VALLEE des LOISIRS</b>	<b>0</b>
<b>Atelier de la Main</b>	<b>0</b>
<b>Les Amis des Bêtes</b>	<b>180</b>
<b>Total</b>	<b>930</b>

[Délibération n°2021/10](#)

[Demande de subvention DSIL 2021](#)

La commission « Sécurisation du Village » expose son projet d'installer des plateaux ralentisseurs sur 3 axes principaux de la commune

- ☒ Rue de Fismes
- ☒ Rue de l'Ardre
- ☒ Rue du Moulin proche de la place de mairie

Après en avoir longuement échangé, le conseil municipal s'est mis d'accord pour mettre en place pour cette année un plateau ralentisseur sur la rue de l'Ardre au niveau de l'accès à l'école maternelle de FAVEROLLES et COËMY.

Actuellement, 2 panneaux Stop sont en place sur la rue de l'Ardre mais qui sont malheureusement très peu respectés et la vitesse reste excessive.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de mettre en place un plateau ralentisseur rue de l'Ardre pour une dépense de 17 100 euros TTC.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de la préfecture de la Marne par le biais du DSIL 2021. (Dotation de soutien à l'investissement local).

Délibération n°2021/11

Demande de subvention au Département de la Marne

*La commission « Sécurisation du Village » expose son projet d'installer des plateaux ralentisseurs sur 3 axes principaux de la commune*

- 📍 Rue de Fismes*
- 📍 Rue de l'Ardre*
- 📍 Rue du Moulin proche de la place de mairie*

*Après en avoir longuement échangé, le conseil municipal s'est mis d'accord pour mettre en place pour cette année un plateau ralentisseur sur la rue de l'Ardre au niveau de l'accès à l'école maternelle de FAVEROLLES et COËMY.*

*Actuellement, 2 panneaux Stop sont en place sur la rue de l'Ardre mais qui sont malheureusement très peu respectés et la vitesse reste excessive.*

*A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de mettre en place un plateau ralentisseur rue de l'Ardre pour une dépense de 17 100 euros TTC.*

*A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du département de la Marne dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.*

Délibération n°2021/12

Poutre en chêne Eglise

*Lors du précédent conseil municipal il avait été évoqué de faire des travaux de rénovation du patrimoine et d'amélioration de la sécurité au sein de l'église de FAVEROLLES et COËMY.*

*Un nouveau devis a été établi et à l'unanimité des présents, le devis concernant la mise en place d'une nouvelle poutre a été voté à l'unanimité des présents, pour un montant de 2 626.50 euros ttc.*

### Sécurisation du village

La commission « Sécurisation du Village » expose par le biais de Romain BALZARINI et d'Aurélien VERTADIER son projet d'installer des plateaux ralentisseurs sur 3 axes principaux de la commune

- 📍 Rue de Fismes
- 📍 Rue de l'Ardre
- 📍 Rue du Moulin proche de la place de mairie

Le responsable de la sécurité routière du Département de la Marne a été reçu en février 2021.

Chacun des conseillers est appelé à s'exprimer sur le sujet.

La mise en place des plateaux ralentisseurs ne fait pas l'unanimité.

Certains s'inquiètent des nuisances sonores et des dégradations sur les maisons avec ce type de ralentisseurs.

Le dossier présenté n'est pas finalisé et ne donne pas le choix de projet.

Certains conseillers souhaitent plutôt des écluses et des chicanes avec des bordures en béton pour ralentir la circulation. Monsieur le maire propose également de mettre en place des écluses avec bordure en béton qui coûtent moins chers.

Madame CHOLET, 2<sup>ème</sup> adjointe précise que pour la rue du moulin et la place de la mairie il sera nécessaire de faire une étude de faisabilité car des caves se trouvent sous ces différents endroits.

Il est donc décidé d'installer un seul plateau ralentisseur rue de l'Ardre à la place des « STOP » et d'attendre l'obtention de subventions avant de commencer les travaux.

### Entretien espaces verts du village

Le maire explique qu'il a reçu 2 sociétés pour intervenir sur l'entretien des espaces verts.

La société REIMS Espoir interviendra 10 fois dans l'année pour l'entretien et la tonte de la commune.

### Commission « Communication »

*La commission communication fonctionne bien. Le journal de la commune avec un rétrospective de l'année 2020 sortira début avril 2021.*

*En même temps, le nouveau site de la mairie sera également opérationnel.*

### Plaques de Rue

*L'ensemble des conseillers tiennent à remercier Serge CHAUMEILLE pour le travail concernant les plaques de Rues. Sur la quarantaine de nouvelles plaques, il reste une douzaine de plaques à poser. L'ensemble de la commission Voirie est sollicité pour poser le reste dans le village.*

### Commission Environnement

*Cette commission organise une matinée « Nettoyons les chemins » le dimanche 28 mars 2021 à 09 h 30 rendez vous place de la mairie.*

### Poutre de l'église

*Monsieur Chevaux demande si la poutre de l'église a été changée et si le devis a été accepté.*

*Le devis va être signé avec un artisan local pour le remplacement de la poutre à l'église.*

### Dépôt illicite de Thuyas

*Monsieur FORZY Jean Pierre, ancien maire de la commune de FAVEROLLES et COEMY a fait procéder à un dépôt de 30 m3 de thuyas provenant de sa propriété sur l'un des terrains communaux.*

*Un constat a été fait par la gendarmerie sur place, et un dépôt de plainte pour dépôt illicite a été rédigé en gendarmerie. La mairie attend les conclusions de l'enquête pour faire procéder à son enlèvement par le propriétaire des thuyas.*

*Séance terminée à 22 h 15.*